

LE MEDECIN COORDONNATEUR.

Le médecin coordonnateur répond à un objectif de santé publique pour une meilleure qualité de prise en charge gériatrique.

Il est l'interlocuteur médical du directeur de l'institution, ainsi que des instances administratives.

Il établit le projet de soins, faisant partie intégrante du projet de vie de l'établissement.

Il assure la coordination avec les prestataires externes à la structure.

Il organise la permanence des soins, et participe aux admissions en émettant son avis.

Il évalue les soins, élabore le dossier médical et le dossier de soins infirmiers, et participe à la gestion des produits pharmaceutiques.

Il rédige un rapport d'activités médicales annuel, et contribue à la formation et l'information des intervenants internes et externes à la structure.